

tenu à peu près tous les renseignements que nous avons pu obtenir nous-mêmes sur la marche des événements à l'Assemblée. Et puis, pour ce qui est de l'information générale sur ces questions, le comité des affaires extérieures s'est réuni au cours de nombreuses journées le printemps dernier et au début de l'été, et nous avons eu alors l'occasion d'examiner l'évolution de la politique en ce qui concerne le Moyen-Orient.

Le député de Prince-Albert a demandé qu'on fasse un peu de lumière sur notre attitude antérieure relativement à une force d'urgence des Nations Unies pour cette région-là. Je pense bien qu'il admet ce que j'ai dit auparavant à propos de notre attitude en général concernant la mise à la disposition des Nations Unies de troupes devant être utilisées à des fins générales et concernant les difficultés qu'il y a de faire cela sous l'égide du Conseil de sécurité tel qu'il est actuellement organisé. Je regrette que le député n'ait pu être ici cet après-midi. Il verrait si ce que je vais dire à ce propos jette quelque lumière ou non sur cette question. Je signalerai (et j'ai bien étudié tous les antécédents qui nous intéressent en cette matière) que, dès 1953, de concert avec les représentants du gouvernement du Royaume-Uni, nous avons étudié au cours d'entretiens diplomatiques la possibilité de remplacer l'organisme de surveillance de la trêve dans la région palestinienne par une force de police ayant plus de pouvoirs et plus d'autorité, qui serait capable d'accomplir des choses dépassant les capacités de l'organisme de trêve et qui, par conséquent, allégerait la situation et rendrait la guerre plus difficile.

A l'époque, soit en 1953, la question s'est également posée à l'Assemblée générale des Nations Unies, mais non au cours de débats publics. Nous avons déjà étudié la question avec les Anglais et nous en avons saisi le secrétaire général, qui y avait déjà songé lui aussi. On nous a dit alors, c'était en 1953, que, selon lui, il n'était pas opportun de formuler une telle proposition publiquement à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Plus tard en 1955, alors que je me trouvais au Caire, j'ai discuté cette question avec le général Burns, qui était venu de Jérusalem pour me voir. Nous avons discuté l'opportunité de formuler une proposition à la réunion suivante de l'Assemblée, — c'est-à-dire à l'Assemblée actuelle, — en vue de la création d'une force des Nations Unies, qui serait chargée de patrouiller la frontière, non seulement entre l'Égypte et Israël, mais aussi entre la Jordanie et la Syrie et le Liban et Israël. A mon retour à Ottawa, nous avons de nouveau soulevé la question à l'occasion de la visite ici de sir Anthony Eden et de M. Selwyn

[L'hon. M. Pearson.]

Lloyd, en janvier 1956, je pense. Nous avons aussi discuté la question à Paris avec le gouvernement français. A ce moment-là, les gouvernements que j'ai mentionnés, c'est-à-dire ceux de l'Angleterre et de la France, ne croyaient pas que ce soit une proposition pratique.

Une des raisons pour lesquelles ils étaient de cet avis, c'est qu'ils avaient eux-mêmes discuté la question avec les États-Unis et que ceux-ci doutaient qu'il soit sage à ce moment-là de chercher à établir une force de police sur les frontières, dans une zone démilitarisée. Toute cette hésitation et ces objections, si l'on veut, résultaient de ce que ni le gouvernement d'Israël ni aucun des gouvernements des pays arabes n'étaient en faveur d'une force de ce genre. Et cela est tout à fait contraire à ce qu'a dit ce matin l'honorable député de Prince-Albert, qui a sans doute été mal renseigné sur la question. Je puis assurer au comité que le gouvernement d'Israël nous a exposé des arguments qui démontrent qu'il n'est pas en faveur de ce genre de force.

A ce moment-là on a cru qu'il serait possible d'accroître l'organisation chargée du respect de la trêve. C'est ce qui a été fait et le Canada a envoyé un certain nombre d'officiers supplémentaires. Voilà dans quelles circonstances la discussion a été soulevée à la Chambre en janvier ou février dernier, — j'oublie la date exacte, — par l'honorable député de Prince-Albert et c'est en me fondant sur ces faits que j'ai hésité à affirmer que ce serait une décision sage à ce moment-là. Mais j'ai de nouveau parlé de la question au comité des Affaires extérieures dans mes remarques préliminaires qui ont pour objet, comme ceux qui font partie de ce comité le savent, de soumettre des questions que le comité plénier discutera plus tard. Voici ce que j'ai dit le 17 avril 1956:

L'idée d'une force internationale en Palestine, — qui a soulevé beaucoup d'attention il y a quelques semaines...

Je parlais de la discussion qui avait eu lieu à la Chambre.

...ne semble pas maintenant être considérée par les intéressés (les Juifs d'une part et les Arabes d'autre part), ni par les autres que la chose intéresse le plus...

Je voulais dire le Royaume-Uni, les États-Unis et la France.

...comme pratique.

Voilà la déclaration que j'ai faite au comité et aucun membre de ce comité n'en a parlé par la suite. J'en ai donc conclu qu'ils avaient accepté mon affirmation, selon laquelle une telle décision n'était pas pratique à ce moment-là.